



Zéphir Protection Juridique Vie Privée offre une protection complète contre les litiges de la vie personnelle et professionnelle.

Ce contrat permet de garantir les risques juridiques auxquels vos assurés peuvent être confrontés. Que ce soit un litige avec un fournisseur d'accès Internet, un différend avec un voisin ou un employeur, un désaccord entre locataire et propriétaire ou encore un problème lié à un achat sur Internet ou à un achat immobilier, Zéphir Protection Juridique Vie Privée informe et accompagne l'assuré dans la recherche d'une solution amiable, et le cas échéant à prendre en charge les frais de justice.

Les + Zéphir Protection Juridique Vie Privée

- Un seul contrat pour une protection indispensable de l'ensemble du foyer
- Pack de garanties qui offre une protection complète dans de nombreux domaines d'intervention
- Un accompagnement personnalisé jusqu'à la résolution du litige

Garanties

Garantie Consommation : Litiges rencontrés en qualité de consommateur et concernant l'achat, la vente, la détention, la location de biens mobiliers ainsi que la fourniture d'une prestation de service.	✓
Garantie Automobile/Moto : Litiges rencontrés à propos des véhicules terrestres à moteur utilisés à titre privé à l'exception de ceux consécutifs à une infraction au Code de la Route.	✓
Garantie Habitat : Litiges rencontrés en qualité d'occupant de résidences principales et secondaires, pour les locataires ou propriétaires ainsi que les litiges liés à l'acquisition de ces biens immobiliers.	✓
Garantie Travail : Litiges rencontrés avec l'employeur en cas de conflit individuel du travail dans le cadre de l'activité professionnelle salariée et portant sur la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat de travail.	✓
Garantie Emplois Familiaux : Litiges rencontrés en qualité d'employeur dans le cadre de la vie privée et concernant la conclusion, l'exécution ou la rupture d'un contrat de travail.	✓
Garantie Santé : Litiges rencontrés avec un professionnel de la santé (médecin généraliste ou spécialiste, établissement hospitalier public ou privé).	✓
Garantie Protection Sociale : Litiges rencontrés et opposant : <ul style="list-style-type: none"> • à la Sécurité Sociale, • aux Caisses de retraite complémentaire, • au Pôle-emploi, • aux organismes de prévoyance (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance). 	✓
Garantie Administration : Litiges opposant à l'administration, à un service public ou à une collectivité territoriale. Les litiges avec l'administration fiscale ne sont pas pris en charge au titre de cette garantie.	✓
Garantie Administration : Litiges rencontrés en qualité de membre bénévole d'une association régie par la Loi du 1er juillet 1901.	✓
Garantie Défense Pénale : Cette garantie couvre l'Assuré lorsqu'il est poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit non intentionnel. Attention : cette garantie ne peut être mise en jeu suite à infraction au Code de la Route commise par l'Assuré.	✓
Garantie Aide aux victimes : Cette garantie offre à l'Assuré une aide en cas d'infraction pénale.	✓